


<p style="text-align: center;">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</p> <p style="text-align: center;">Séance du 08 Septembre 2020</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 17/09/2020 Reçu en préfecture le 17/09/2020 Affiché le  ID : 074-200070852-20200908-CC_140_2020-DE </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 31 Suppléant : 4 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p>N° CC 140/2020</p>	<p>L'an deux mille vingt, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usses et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Anglefort, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 03 Septembre 2020</p> <p>Présents : Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Bernard THIBOUD, Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Gilles CALLET donne son pouvoir à Gérard LAMBERT.</p> <p>Suppléant : Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Philippe JACQUESON représenté par Annie PLESSIS, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL, Florence POZZO représentée par Philippe MOTTET.</p> <p>Absents : Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur David BANANT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : URBANISME – Désignation du délégué de la CC Usses et Rhône au CAUE de Haute-Savoie.

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 en date du 10 mars 2020 et notamment son article 4-2.

Considérant que la CC Usses et Rhône est membre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie.

Le Président rappelle que la CC Usses et Rhône est membre du CAUE de Haute-Savoie et indique qu'il convient de désigner un membre pour représenter la Communauté de Communes aux instances du CAUE.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉSIGNE le délégué titulaire suivant : Bernard REVILLON.

NOTIFIE cette délibération Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie.

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20200908-CC_140_2020-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.